

**Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique**

**DACP**

**REF : DACP2010044**

**Signataire : ED**

**OBJET :Construction d'un groupe scolaire rue Sadi Carnot. Approbation de l'opération, du plan de financement, du lancement d'un concours. Désignation des membres du jury de concours. Définition de la prime.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles 22, 24, 70 et 74 du code des marchés publics,

Vu le projet de construction d'un groupe scolaire rue Sadi Carnot,

Vu son plan de financement,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'opération relative à la construction d'un groupe scolaire rue Sadi Carnot ainsi que son plan de financement ci-annexé, composé d'une école maternelle élémentaire soit au total de 24 classes et de centres de loisirs.

**AUTORISE** monsieur le maire à solliciter les subventions subséquentes auprès notamment auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de la Seine Saint Denis, et de l'Etat français, des collectivités locales ainsi qu'auprès de tous les organismes susceptibles de financer ce type d'équipement et à signer les conventions qui pourraient en déterminer les modalités d'exécution.

**APPROUVE** l'organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre selon les modalités de l'article 74 du code des marchés publics afin de désigner le maître d'œuvre à qui pourra être confiée la mission d'architecture relative à l'opération citée en objet.

**Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours sur les lignes 102.2313.211, 212 et divers autres comptes fonctionnels.**

**DESIGNE** les membres du jury suivants :

Président : Jean François MONINO

Titulaires :

- Daniel GARNIER
- Bernard VINCENT
- Djamila KHELAF
- Gérard DEL MONTE
- Fayçal MENIA

Suppléants :

- Jean-Yves VANNIER
- Tahir KETFI
- Abderrahim HAFIDI
- Kilani KAMALA
- Nadia LENOURY

**FIXE** le montant de la prime versée aux candidats qui seront invités à présenter une offre à 40 000 €.

Le Maire